

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2010

RÉFORME DES RETRAITES - (n° 2770)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 156

présenté par
M. Muzeau, Mme Billard, Mme Fraysse, Mme Bello, M. Gremetz,
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE 9

Supprimer cet article

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement contestent la nécessité de recourir à un recul de l'âge de départ en retraite, sous couvert de l'argument d'une prétendue urgence démographique assis sur des projections hasardeuses, pour financer notre système de retraites par répartition. Cette position est d'ailleurs confortée par le fait que le présent projet n'assure en aucun cas un financement équilibré à l'horizon 2018.

Or, un financement pérenne est tout à fait envisageable sans mettre en difficulté l'économie de notre pays, comme le démontre la proposition de loi n°2679 déposée par les députés communistes républicains, ultramarins apparentés et du parti de gauche.